



# Etainhus

Janvier 2023

Bulletin d'informations municipales

*Chères Stainhusiennes, chers Stainhusiens,*

*L'année 2022 s'achève. Elle fut l'année du renouveau.*

*Nous avons pu retrouver nos familles et amis autour d'évènements festifs. Mais nous devons rester prudents. Gardons les gestes barrières.*

*2022 fut aussi la complète réalisation de nos premiers projets : le city stade et le gymnase ont pu être officiellement réceptionnés.*

*2022, c'est aussi l'actualité, avec ces conflits internationaux qui ont bouleversé notre économie et les hausses des matières premières : pétrole, électricité, alimentation...*

*Ainsi vous comprendrez que nous devons veiller à nos dépenses : la durée de l'éclairage public a dû être réduite et les températures dans nos bâtiments revues à la baisse, de façon à maintenir l'équilibre financier de notre budget et ne pas augmenter les impôts.*

*2023 sera une année aussi de modification de nos pratiques de désherbage. L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires nous oblige à revoir l'entretien de nos cimetières et de nos espaces verts. Nous comptons sur les employés municipaux auxquels seront enseignés les bons gestes.*

*2023 sera aussi l'année de la réalisation de la sente piétonne qui reliera le village au gymnase pour une plus grande sécurité ainsi que l'étude de la rénovation du groupe scolaire (agrandissement, sanitaires, isolation, chauffage...). Nous aurons besoin de toutes les subventions que voudront bien nous accorder l'état, la région et le département pour l'école.*

*2023 sera aussi pour nous le plaisir retrouvé de vous recevoir lors de la cérémonie des vœux, le jeudi 26 janvier 2023 à 18 h 30 dans notre salle communale.*

*Dans l'attente de nous rencontrer, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2023.*

Votre maire, Rémi Malo

infos

n°43

# RETOUR EN 2022

## Cérémonie du 11 novembre et remise des prix

Vendredi 11 novembre s'est déroulée la commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18 signée il y a 104 ans. Le maire, Rémi MALO était entouré de ses conseillers municipaux, du porte-drapeaux, d'anciens combattants et de nombreux stainhusiens.

Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts par deux jeunes du village. Une minute de silence puis la Marseillaise ont clôturé cette cérémonie. A l'issue de ce devoir de mémoire, la municipalité a offert le verre de l'amitié à la salle des fêtes.

*Nous rappelons que tous les habitants sont conviés à cette célébration.*

Lors de cet échange convivial, le tirage au sort des gagnants du jeu concours carte postale de l'été a eu lieu. Les 5 gagnants furent récompensés d'un panier garni et les autres ont pu se voir offrir un sachet de douceurs. Tous les enfants présents, plus d'une vingtaine, sont repartis avec un sachet de bonbons.

Les réponses attendues étaient :

Lieu 1 : L'ancien presbytère situé sur l'actuelle place Saint Jacques

Lieu 2 : La mare située au carrefour entre la route d'Etretat et la route du Ponant



## Réouverture du complexe sportif



Samedi 26 novembre 2022 en fin de matinée, le maire Rémi MALO et son conseil municipal se sont retrouvés au gymnase Michel BOULAY pour la cérémonie de réouverture du gymnase suite aux travaux de réhabilitation et d'embellissement de celui-ci. Ce fut également l'occasion d'inaugurer le city stade.

Monsieur David GUERIN, conseiller départemental du canton de Saint Romain de Colbosc, et Madame Malika CHERRIERE, vice-présidente en charge des sports à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, financeurs et présents pour cet événement, ont également pris la parole, avant le coupé de ruban officiel.

Monsieur MALO a ensuite invité les élus, les stainhusiens et les associations présents à partager le verre de l'amitié.



GYMNASSE MICHEL BOULAY - ETAINHUS

## RÉOUVERTURE

APRÈS TRAVAUX



GYMNASSE ET CITY-STADE

Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux, vous convient à célébrer la réouverture du complexe sportif suite aux travaux d'aménagement et d'embellissement du gymnase et du city-stade.



**SAMEDI 26 NOV 2022**  
10H30  
Gymnase Michel Boulay  
76 430 Etainhus

MAIRIE.ETAINHUS@GMAIL.COM - 02 35 20 90 04

# Téléthon



C'est dans une ambiance festive malgré le froid intense de ce début d'hiver que les familles stainhusiennes se sont rendues avec leurs enfants au gymnase nouvellement rénové pour participer à l'édition du téléthon 2022.

Cette année encore, de nombreuses animations ont permis, à nos bambins et leurs parents de se divertir en découvrant pour certains de nouvelles activités présentées par les associations (AFBC, GACCSR, Tir à l'arc, ALE), les pompiers d'Angerville l'Orcher et la protection civile. L'école Les Mille Pages s'est associée au Téléthon avec la vente des productions réalisées par les enfants.



Pas moins de 80 grilles d'activités ont été achetées par les participants qui ont pu satisfaire leur curiosité de 14 heures à 17 heures.

Le répit fut de courte durée avant de rejoindre la salle des fêtes où 62 personnes dont 13 enfants se sont retrouvées pour partager un repas convivial animé par une soirée karaoké au profit du Téléthon.

La participation active des stainhusiens a permis à l'ALE de récupérer la somme de **654,83€** reversée intégralement au Téléthon.

Nous remercions les associations sportives, les pompiers d'Angerville l'Orcher, la protection civile, l'ALE, l'école Les Mille Pages, et la commission évènements pilotée par Bérénice Gand pour l'organisation et pour leur participation à cette journée.



Nous remercions également les nombreux parents qui ont réalisé gâteaux et crêpes à l'occasion de cet évènement ainsi que Monsieur Guillemard, président du club des anciens, pour le prêt de la vaisselle.

## Colis des anciens



C'est dans une ambiance chaleureuse que nos aînés se sont retrouvés pour la réception de leur colis de Noël le samedi 17 décembre à la salle des fêtes.

En effet, ils étaient conviés en début d'après midi, pour échanger quelques mots autour d'un goûter organisé par la Mairie et récupérer leurs colis.

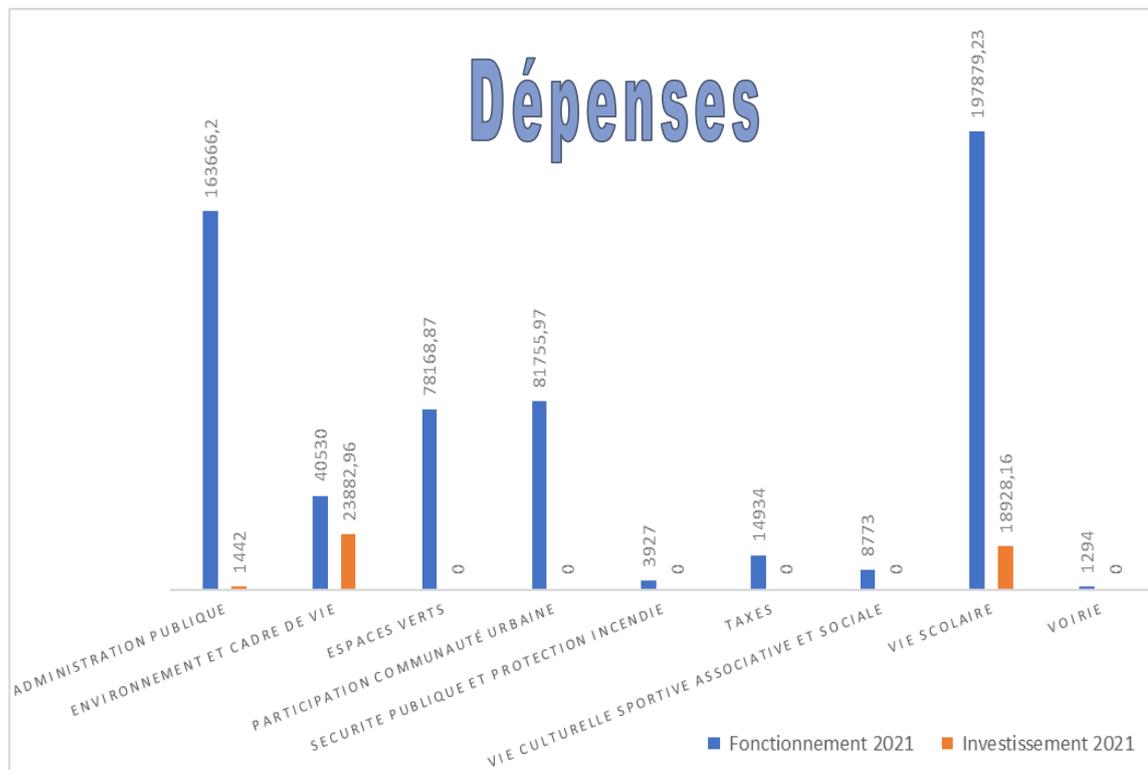
Au total 64 colis ont été distribués à nos aînés dont 13 portés à domicile. Ils étaient accompagnés d'une jolie carte réalisée par les élèves de l'école Les Mille Pages.



# Les nouvelles

## Compte administratif 2021

Le compte administratif est le bilan financier qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la commune et doit être conforme au compte de gestion du Trésor Public. Il est présenté au conseil municipal pour adoption.

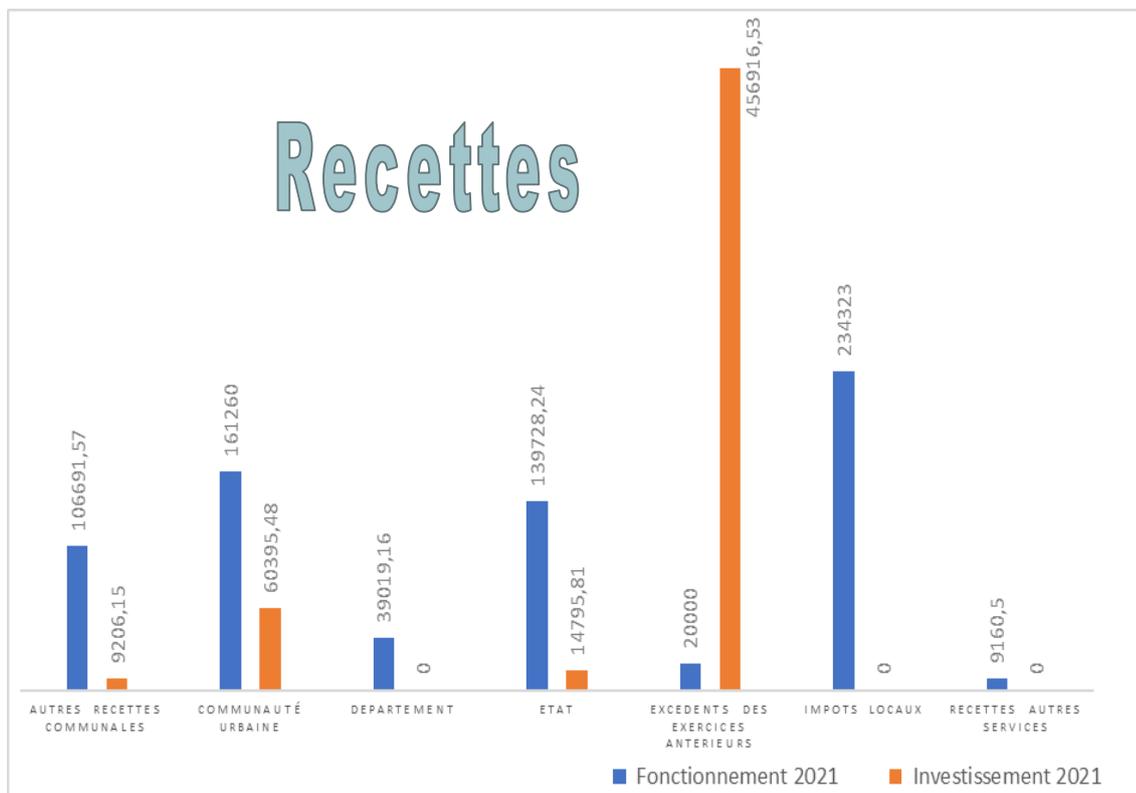


Pour l'année 2021, il reste toujours deux postes incompressibles que sont l'administration publique et la vie scolaire.

En 2021, le maintien des protocoles sanitaires à minima dans les écoles et l'ensemble des lieux de vie partagés a nécessité le maintien du financement d'heures complémentaires pour un certain nombre d'agents communaux tout en restant avec un budget élevé en termes de dépenses liées à l'entretien des locaux.

Dès 2021, la commune s'est attachée à veiller à la réalisation d'économie sur les champs de l'énergie notamment et s'inscrire d'ores et déjà dans une stratégie de sobriété énergétique durable, qu'elle poursuit en 2022.

Malgré tout, le compte administratif 2021 fait apparaître des dépenses s'élevant à 635 182.21€ et des recettes à hauteur de 1 251 496.44€, comprenant les excédents des années antérieures. Soit un excédent total cumulé de 616 314.23€. Cet excédent reflète la



poursuite d'une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement ayant permis de dégager des crédits pour réaliser et entreprendre des travaux sur le territoire de la commune comme la rénovation du gymnase et du city stade en 2022.

# de la commune

## Etat civil année 2022

### Naissances

14 naissances recensées sur la commune, 9 ont donné leur autorisation pour la parution dans le bulletin municipal.

29 janvier	LESEIGNEUR Andréa, Charles
1 <sup>er</sup> mai	MAGUET Lina, Lola, Elodie
19 mai	LEROY Ulysse, Dominique, Fabrice
17 juin	MONVILLE Leeroy, Lionel, Alain
14 octobre	TROUVÉ Lounys, Stéphane, Michel
26 octobre	COLLIN Amalia, Mira, Bella
26 novembre	KANIA Léon, Jean, Jacques
29 novembre	DESERT Isia, Mireille, Maryse
4 décembre	BUREL Nathan, Alain, Didier

### Décès

14 février	Robert QUESNEL
5 mars	Marilyne GALAP née MIRRE
25 avril	Patricia TOCQUE née NOUET
14 septembre	Simone MARTIN née CHAMPION
15 octobre	Françoise DERREY née LEBAS
13 novembre	Jean-Pierre LEBLOND

### Mariages



2 avril  
Fabrice DELALANDRE & Christine PINEAU



16 avril  
Gérald LOISEL & Pascale BLONDEL



23 juillet  
Sébastien ROBERT & Roxane AYROLE



24 septembre  
Adrien DESHAYES & Céline LEQUESNE

### Pacs

9 PACS ont été enregistrés sur la commune durant l'année 2022

### Parrainages civils

2 parrainages civils ont été enregistrés sur la commune durant l'année 2022

## Travaux

### Voirie

Quelques travaux de voirie ont été réalisés durant l'été 2022. Des revêtements ont été effectués en totalité sur la route du Bouilleur de cru, en partie sur la route du Moignan et sur la route du Four à pain. Sur la RD 39, les poses d'une tuyauterie et d'un avaloir ont été réalisées près du carrefour route Saint Jacques afin d'améliorer les problèmes de ruissellement.

### École



La municipalité poursuit ses aménagements dans le groupe scolaire, en 2022 des stores ont pu être posés dans deux classes élémentaires et une classe maternelle.

Également des carrés de pelouses synthétiques ont été posés sur le sol de la cour pour permettre aux enfants de profiter plus confortablement de cet espace dédié à l'utilisation de lego géants financés eux par l'ALE.



# Bien vivre ensemble en sécurité

## Courir en toute tranquillité

Pour la rédaction de cet article, nous remercions pour leur collaboration Monsieur Rosay président du GACCSR et l'adjutant Le Trocquer de la brigade de gendarmerie de St Romain de Colbosc.

### Les conseils avisés du sportif

- Favoriser la course à pied sur un lieu protégé
- Voir et être vu
- Civisme
- Courir face aux véhicules / face aux dangers
- Être équipé : *chasubles et autres vêtements réfléchissants, avoir un système de lumière/clignotant dans le dos et ou sur les baskets, mais aussi une casquette et des vêtements adaptés en fonction des saisons*
- Avoir un petit ravitaillement en cas de besoin
- Avoir un moyen de communication et un justificatif d'identité pour pouvoir joindre un tiers en cas de souci
- Éviter de courir seul (surtout les femmes)

### Les conseils avisés du gendarme

- Avoir du bon sens
- Voir et être vu
- Civisme
- Faire Face aux véhicules
- Respecter le code de la route
- Toujours passer derrière les véhicules
- Joggeurs et piétons ne sont pas toujours prioritaires
- Se mettre en file indienne
- Courir en musique : possible mais avec un volume adapté permettant de maintenir l'audition de tous les bruits extérieurs

Pour les Véhicules : à l'arrivée des joggeurs = ralentir, mettre le clignotant

Pour conclure, nous sommes d'accord sur les points suivants :



## DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ABUSIF

On parle de démarchage téléphonique abusif lorsque vous recevez des appels téléphoniques commerciaux non désirés.

Par exemple, une entreprise vous appelle pour vous vendre un abonnement téléphonique ou réaliser des travaux pour réduire la consommation énergétique de votre logement.

Le professionnel qui appelle a l'obligation de décliner son identité ou l'identité de la personne pour le compte duquel il effectue le démarchage. Il doit également, au début de la conversation téléphonique, indiquer la nature commerciale de son appel. En outre, **les appels en numéro masqué d'opérateurs sont désormais interdits sous peine d'amende**. Par ailleurs, si vous venez à acheter un produit ou un service suite à un démarchage téléphonique, **le professionnel doit vous adresser une confirmation écrite de l'offre qu'il vous a faite. Vous n'êtes engagé que par la signature de cette offre par écrit ou lorsque vous avez donné votre consentement par voie électronique**.

Le 33 700, dispositif de signalement, permet aux consommateurs d'alerter gratuitement les opérateurs sur des SMS ou appels qu'ils jugent suspects. Il suffit d'envoyer un SMS au 33 700 en écrivant « spamvocal » suivi du numéro qui vous a appelé.

Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition.



bloctel.gouv.fr

## Encombré d'encombrants ?!

Pour favoriser la revalorisation et le réemploi, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a confié la gestion de ses collectes d'encombrants à 3 structures spécialistes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : **Emmaüs, l'association Le Grenier et Actif Insertion.**

Ils assurent ainsi la collecte mais aussi le traitement des objets et la suite de leur cycle de vie. Ces équipements sont ainsi traités et réorientés, selon leur état, vers des filières du réemploi (boutiques solidaires) ou vers des filières de recyclage adaptées.

Vous souhaitez vous débarrasser d'un élément de mobilier ou d'un gros électroménager et vous habitez sur le territoire de la communauté urbaine, à l'exception de la ville du Havre, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la communauté urbaine pour le retrait de votre encombrant chez vous :

→ Sur le site : <https://www.lehavreseinemetropole.fr/encombrants>

→ Par téléphone : 02 35 22 22 25 (du lundi au vendredi de 8h à 17h)

Il vous sera demandé vos coordonnées, votre souhait de date de rendez-vous, vos objets à récupérer, vos modalités de contact

### Quels objets puis-je donner ?

Vous trouverez le détail de **tous les objets qu'il est possible de donner** dans le cadre de cette collecte sur le formulaire de prise de rendez-vous. Ils sont répartis en **3 catégories** :

• **Ameublement et mobilier** : matelas, canapé, table, étagère, meuble de cuisine, armoire, mobilier de jardin...

• **Appareils électriques et électroniques** : téléviseur, lave-vaisselle, sèche-linge, réfrigérateur, cuisinière...

• **Matériels optionnels** : petit électroménager, luminaire, matériel informatique, outils de jardin, décoration...



## QUI TAILLE LA HAIE ?

La taille des haies et des arbres est une source classique de conflits entre voisins. Si vous avez toute liberté de profiter de votre jardin et de l'aménager à votre convenance, vous avez en revanche l'obligation d'élaguer pour que vos haies et arbres ne soient pas source de nuisances.

Les haies doivent toujours être **élaguées et entretenues par le propriétaire ou locataire** du terrain sur lequel elles sont placées. Concernant les haies mitoyennes, la loi n'impose aucune condition en termes de hauteur de haie. Vous devez vous entendre avec votre voisin pour réaliser un entretien qui vous convienne à tous les deux. La hauteur d'une haie entre voisins est donc à déterminer ensemble. L'élagage doit donc être réalisé par les deux voisins, à charge pour chacun d'entretenir la haie de son côté.

Si les branches de vos arbres ou haies empiètent sur la voie publique, elles présentent des risques pour la sécurité des usagers qui l'empruntent, qu'il s'agisse des piétons ou des automobilistes. En cas d'accident (par exemple une branche qui tomberait sur la construction d'un voisin ou sur un passant sur la voie publique), vous serez tenu responsable et en assumerez les conséquences financières.

Ainsi, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut donc vous imposer de procéder à l'élagage des haies et arbres qui avancent sur la voie publique. Pour ce faire, il peut vous adresser une mise en demeure de réaliser, dans de brefs délais, les travaux d'élagage nécessaires.

**Mais nous savons pouvoir compter sur le civisme des stainhusiens !**



## **DEJECTION CANINE**

Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Elles sont donc interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants.

En conséquence, tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe.



# Les informations diverses

## ACCÈS AU CENTRE DE RECYCLAGE DE ST ROMAIN DE COLBOSC

Un contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation a été mis en place à l'entrée des centres de recyclage de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Comment fonctionne le contrôle d'accès à la déchetterie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ?*

Quand vous arrivez au centre de recyclage, au niveau de la barrière d'entrée, une caméra lit votre plaque d'immatriculation avant et autorise l'accès de votre véhicule si et seulement si votre véhicule est enregistré dans la base de données du centre de recyclage.

**Vous devez donc vous inscrire et enregistrer votre ou vos véhicule(s)**, en créant un compte usager pour votre foyer. Ainsi, si vous êtes un particulier domicilié à Étainhus et que vous possédez un véhicule de moins de 3,5 tonnes vous devez donc réaliser votre inscription.

Une fois inscrit, vous pouvez **accéder de façon illimitée et gratuitement aux centres de recyclage de la communauté urbaine.**



*Comment et quand dois-je m'inscrire ?*

Depuis le 10 octobre 2022

Deux possibilités :

### 1) L'inscription en ligne

Vous pouvez créer votre compte usager via le portail en ligne dédié aux inscriptions en centre de recyclage : [WWW.MONCENTREDERECYCLAGE.LEHAVREMETRO.FR](http://WWW.MONCENTREDERECYCLAGE.LEHAVREMETRO.FR)

N'oubliez pas de scanner les **pièces justificatives** dont vous aurez besoin pour votre inscription :

- justificatif de domiciliation sur la communauté urbaine (facture eau, électricité...) de moins d'un an
- carte(s) grise(s)

### 2) L'inscription par courrier

Vous remplissez le **formulaire papier mis** à votre disposition au **centre de recyclage ou à la maison du territoire** de Saint Romain de Colbosc.

Votre dossier complet (formulaire rempli, daté, signé et accompagné des justificatifs) est à envoyer obligatoirement **par voie postale** à :

**Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**  
Contrôle d'accès centres de recyclage  
19 rue Georges Braque  
CS 70854 76085 Le Havre cedex

**Il vous est vivement conseillé de privilégier l'inscription en ligne.** La validation de votre inscription est plus rapide et vos justificatifs sont automatiquement détruits une fois votre dossier instruit. Lorsque votre inscription est validée, vous avez accès à l'ensemble des centres de recyclage de la communauté urbaine.

## POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Rappel des consignes



**X INTERDICTION DE DÉPOSER VOS DÉCHETS AU SOL SOUS PEINE DE POURSUITES : ARTICLES R 632-1 ET R 635-8 DU CODE PÉNAL.**

**X RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI**

**X TOUT CE QUI NE PEUT PAS ÊTRE DÉPOSÉ DANS LES BORNES DOIT ÊTRE EMMENÉ EN CENTRE DE RECYCLAGE .**

**X AFIN D'ÉVITER TOUTE NUISANCE SONORE, MERCI DE DÉPOSER VOS DÉCHETS DANS LES BORNES UNIQUEMENT ENTRE 8 H ET 20 H.**



### Permanences du Secrétariat de Mairie

Mardi 16 h 00 / 18 h 30

Judi 14 h 00 / 17 h 00 (sauf Juillet & Août)

Vendredi 9 h 00 / 12 h 00

Adresse : 105, rue des Anciens Combattants

Tél.: 02.35.20.90.04 - Fax : 02.35.20.78.41

Messagerie : [mairie.etainux@gmail.com](mailto:mairie.etainux@gmail.com)

MAIRIE  
D'ÉTAINHUS

- 76430 -

Permanences de Monsieur le Maire : Sur rendez-vous



L'appel zéro déchets qui me facilite le tri !



PLUS D'INFORMATIONS SUR L'APPLICATION TRIPRATIK

[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)